



COMMUNE DE LIVILLIERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du : 12 novembre 2015

(Exécution de l'art.32 du Code de l'Administration Communale)

Le douze novembre deux mille quinze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué dans les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marion WALTER, Maire

Présents : Mesdames Sandrine BEDIER, Cécile CARTON, Odette COISNON, Catherine FARGE, WALTER Marion & Messieurs Jean ABONDANCE, Frédéric JARRAUD, Franck MORIN, Pierre MORIN.

Absents excusés : Brigitte DUCHENE pouvoir Mme WALTER Marion
Roger TESSIER pouvoir M. JARRAUD Frédéric

Monsieur Franck MORIN a été élu secrétaire de séance.

A 20 h 30, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité et signé par chacun des membres présents.

1. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES:

- A. Statuts de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes : Le 6 octobre 2015, suites aux réunions du Bureau Communautaire élargi aux Maires des trois futures Communes membres, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve le projet de statuts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes qui sera soumis au vote des conseils municipaux.

DÉLIBÉRATION

Nouveaux statuts de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les nouveaux statuts de la communauté de communes.

VU l'arrêté du Préfet de Région d'Ile de France du 4 mars 2015 portant schéma de coopération intercommunale et notamment sa proposition de modification du périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron ;

VU l'arrêté du Préfet du Val d'Oise du 29 mai 2015 prescrivant l'extension du périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron aux communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois ;

VU la délibération du 26 mars 2015 de la commune de Berville demandant son retrait de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron pour intégrer la Communauté de communes du Vexin Centre ;

VU la décision favorable de la Commission départementale de coopération intercommunale en date du 4 mai 2015 sur la modification des périmètres :

- De la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron pour la sortie de Berville ;

- De la Communauté de communes Vexin Centre pour son intégration ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 16 juin 2015 approuvant le retrait de la Commune de Berville ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les actuels statuts de la Communauté à la date du 1^{er} janvier 2016 afin de faciliter l'intégration des trois nouvelles communes ;

VU le projet présenté par le Président, suite aux réunions du Bureau communautaire élargi aux maires des trois futures communes membres ;

VU la délibération de la Communauté de communes de Vexin Centre du 25 juin 2015 approuvant l'intégration de la commune de Berville ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 6 octobre 2015 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes au 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à 10 voix pour et une voix contre les nouveaux statuts de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes.

- B. Délégués au Conseil Communautaire** : lors de l'intégration des nouvelles communes d'Auvers-Sur-oise, Butry-sur-Oise et Valmondois à compter du 1^{er} janvier 2016, il est nécessaire de modifier la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de communes.

2 possibilités sont soumises aux votes des conseils municipaux :

- La répartition de droit commun ;
- L'accord local qui a été retenu par le Conseil Communautaire lors de la séance du 3 novembre 2015.

DÉLIBÉRATION

Délégués au Conseil communautaire

VU l'arrêté du Préfet de Région d'Ile de France du 4 mars 2015 portant schéma régional de coopération intercommunale et notamment sa proposition de modification du périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron ;

VU l'arrêté du Préfet du Val d'Oise du 29 mai 2015 prescrivant l'extension du périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron aux communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois ;

VU la délibération du 26 mars 2015 de la commune de Berville demandant son retrait de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron pour intégrer la Communauté de communes du Vexin Centre ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 16 juin 2015 approuvant le retrait de la Commune de Berville ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la composition du Conseil communautaire de la Communauté à la date du 1^{er} janvier 2016 lors de l'intégration des nouvelles communes, Auvers-Sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois.

Madame le Maire rappelle, selon les termes de la loi, les différentes possibilités de répartition des délégués au Conseil communautaire, soit selon la répartition dite de droit commun, soit selon l'un des trois modalités possibles d'accord local.

Elle fait part au Conseil municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron en date du 3 novembre retenant l'accord local ci-dessous :

ACCORD LOCAL retenu

Auvers	12 délégués
Ennery	4 délégués
Butry	4 délégués

Nesles	3 délégués
Valmondois	2 délégués
Arronville	2 délégués
Epiais-Rhus	2 délégués
Vallangoujard	2 délégués
Hérouville	2 délégués
Labbeville	1 délégué
Génicourt	1 délégué
Livilliers	1 délégué
Frouville	1 délégué
Hédouville	1 délégué
Ménouville	1 délégué
TOTAL	39 délégués

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité POUR l'accord local ci-dessus.

- C. Voirie : En ce qui concerne la liaison Epiais-Rhus-Livilliers (route n°21), la commission a décidé de lancer la réfection du tapis depuis Vert Compost jusqu'à la jonction du tapis refait l'année passée en allant vers Livilliers. Le budget 2016 consacré aux travaux est en cours d'élaboration.
- D. Taxes ordures ménagères : A compter du 1^{er} janvier 2016, les communes d'Auvers-Sur-oise, Butry-sur-Oise et Valmondois seront intégrées dans le zonage de calcul de la TEOM de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes afin d'arriver à un même niveau de service pour un moindre coût.
- E. Cartographie des routes intercommunales : Malgré la définition logique des routes dites intercommunales, il existe des points imprécis. Pour lever l'ambiguïté, chaque route va faire l'objet d'une cartographie précise proposée par M. G LAAGE, étudiée par la commission, soumise ensuite aux communes et pour finir au Comité.
- F. La signature du contrat de délégation de service public (DSP) des 2 structures multi-accueil d'Auvers-Sur-Oise et d'Ennery a été repoussée pour informations complémentaires.

2. EGLISE :

Suite à l'accord d'autorisation de travaux donnée par la DRAC, l'avant-projet définitif a été réalisé par Mme GUIORGADZE (Architecte du Patrimoine).

Nos dossiers de subventions que nous défendons énergiquement sont toujours à l'étude pour la DRAC et le Département.

La Région nous a accordé le 20 octobre 2015 une subvention d'un montant de 181 949€ (soit un taux de 25%).

Nous allons maintenant travailler sur le dossier de consultation des entreprises pour les 2 phases de travaux.

3. PLU :

Lors des réunions du 17 septembre et du 22 octobre nous avons travaillé sur les points suivants :

- Diagnostic de la commune ;
- Enjeux ;
- Premier regard sur le projet

4. Rapport annuel du SIE ELH :

Madame le Maire donne lecture du rapport annuel du délégataire Veolia pour 2014 qui a été adopté par le Conseil Syndical en date du 26 juin 2015, et de la nécessité de son adoption par le Conseil municipal.

DÉLIBÉRATION

Adoption du rapport annuel du délégataire Véolia pour 2014

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du rapport annuel du délégataire VEOLIA pour 2014 adopté par le Conseil syndical des Eaux Ennery-Livilliers-Hérouville en date du 26 juin 2015.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le rapport annuel du délégataire Véolia pour 2014, tel qu'il a été voté par le conseil syndical le 26 juin 2015.

5. SAFER : Renouvellement de la Convention de veille et d'intervention foncière suite aux évolutions législatives de 2014 et 2015 :

Madame le Maire sollicite l'autorisation de son Conseil Municipal afin de pouvoir signer le renouvellement de la convention de veille et d'intervention foncières avec la SAFER.

DÉLIBÉRATION

Renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières suite aux évolutions législatives de 2014-2015

Madame le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil municipal pour signer le renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières avec la SAFER suite aux évolutions législatives de 2014-2015 (Loi n°2014-1170 du 13/10/14 et la loi MACRON promulguée le 06/08/15 et publiée au JO n°0181 le 07/08/15).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières avec la SAFER suite aux évolutions législatives de 2014-2015.

6. Adhésion à l'association amicale des Maires et Adjointes du canton de Pontoise :

Madame le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil municipal afin que le Maire et ses Adjointes puissent adhérer à la nouvelle association intitulée « Amicale des Maires et Adjointes du canton de Pontoise ».

DÉLIBÉRATION

Adhésion à l'association amicale des Maires et Adjointes du canton de Pontoise

Madame le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil municipal afin que le Maire et ses Adjointes puissent adhérer à la nouvelle association intitulée « Amicale des Maires et Adjointes du canton de Pontoise ». Le montant de la cotisation des Communes membres est actuellement à l'étude.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité, Madame le Maire et ses Adjointes à adhérer à l'association « Amicale des Maires et Adjointes du canton de Pontoise ».

7. Commission logements :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de créer une commission logements en vue d'affecter les appartements de la Maison de Nénesse et du Presbytère.

DÉLIBÉRATION

Commission d'attribution de logements

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de créer une commission d'attribution de logements en vue d'affecter les appartements de la maison de Nénesse et du Presbytère.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal des six candidatures.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Monsieur TESSIER Roger (titulaire)
- Madame DUCHENE Brigitte (titulaire)
- Madame COISNON Odette (titulaire)
- Monsieur ABONDANCE Jean (suppléant)
- Monsieur MORIN Franck (suppléant)
- Madame BEDIER Sandrine (suppléante)

Commissaires de ladite commission.

8. Recensement de la population 2016.

Madame le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de prendre une délibération afin de désigner un coordonnateur communal et de créer un poste d'agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

DÉLIBÉRATION

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement 2016

Madame le Maire rappelle les membres du Conseil municipal de la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de la population 2016.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre v ;

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret 2003-561 Du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local, soit un agent communal.

DELIBERATION

Création d'emploi d'un agent recenseur

Madame le Maire rappelle les membres du Conseil municipal de la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2016.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre v ;

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide la création d'emploi d'un agent recenseur pour faire face à des besoins occasionnels consécutifs au recensement 2016 allant du 21 janvier au 20 février 2016.

L'agent recenseur sera payé à raison de la totalité de la dotation forfaitaire versée à la commune au titre de l'enquête de recensement de 2016, soit 782€.

9. Décision modificative n°2 :

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal des modifications devant être apportées au Budget communal 2015 afin de pouvoir régler le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

DELIBERATION DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2015

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modifications devant être apportées au Budget communal 2015, afin de pouvoir régler le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **De déduire** 1314 € à l'article 60621 «combustibles», chapitre 11, en dépense de fonctionnement.
- **D'ajouter** 1314€ à l'article 73925 « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales », dépenses de fonctionnement

10. Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

Le tableau de propositions pour le tour de garde est proposé aux membres du Conseil municipal afin qu'ils puissent nous donner leur disponibilité lors de ces deux tours des élections régionales.

11. QUESTIONS DIVERSES :

- Contrat de madame OUVRIER Brigitte (secrétaire de mairie) : Son contrat a été renouvelé pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} août 2015 ;
- Compte rendu du RPI : La rentrée 2015-2016 s'est bien déroulée. Effectifs 153 enfants sur tout le regroupement :
 - Hérouville : 54 élèves ;
 - Livilliers : 48 élèves ;
 - Génicourt : 51 élèves ;
- Transports scolaires : Renouvellement des aides accordées par le Conseil Général (pris en charge à 100%).
- Nouvelle activité périscolaire (NAP) : 44 enfants participent aux activités du jeudi après-midi et sont encadrés par 6 intervenants.
- Garderie : un nouveau forfait va être mis en place à compter du 1^{er} novembre pour les enfants qui ne restent pas de façon régulière à la garderie.
- Activités :
 - Génicourt : Une classe découverte va être organisée au printemps 2016 (visite des châteaux de la Renaissance) ;
 - Livilliers : stage sportif du 6 au 10 juin 2016 aux étangs de Cergy.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à nouveau la parole, le Maire lève la séance à 23 heures 30.

Pour extrait, en Mairie le 20 novembre 2015

Le Maire
Marion WALTER